

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

liaison ferroviaire Lyon-Turin

Question au Gouvernement n° 124

Texte de la question

LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN

- M. le président. La parole est à M. Thomas Rudigoz, pour le groupe La République en marche.
- M. Thomas Rudigoz. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée des transports.

À l'occasion du sommet franco-italien qui s'est tenu la semaine dernière à Lyon, le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a rappelé l'engagement de la France, de l'Italie et de l'Europe dans la réalisation de la ligne ferroviaire européenne à grande vitesse Lyon-Turin. La France et l'Italie ont ainsi confirmé l'importance stratégique de la section transfrontalière de la ligne ferroviaire Lyon-Turin.

Cette liaison vise à favoriser les échanges franco-italiens pour les passagers et les marchandises en opérant un report modal de la route vers le fer, pour désengorger le réseau routier et autoroutier de l'est et du sud-est de la France. Ce chantier sera pris en charge financièrement par l'Union européenne, par l'Italie et par la France. Il s'agit d'une véritable opportunité économique pour le sud-est de la France, notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes.

S'il est certainement économique, l'enjeu est tout autant écologique. À l'heure actuelle, ce sont pas moins de 3 millions de poids lourds qui traversent les Alpes chaque jour. Dans certaines vallées alpines, telles que la vallée de l'Arve au pied du Mont-Blanc, à cause du trafic routier et autoroutier, la qualité de l'air est parfois aussi mauvaise, si ce n'est pire, que dans les grandes métropoles.

En permettant au quotidien l'acheminement de millions de tonnes de marchandises par voie non plus routière mais ferrée, la liaison ferroviaire Lyon-Turin constituera une avancée notoire en matière d'environnement et de santé publique pour ces populations. Ce projet est profondément européen, n'en déplaise aux députés de La France insoumise, qui ont proposé ce matin en commission des lois un amendement inacceptable visant au retrait du drapeau européen de notre hémicycle.

Un député du groupe LR . Scandaleux !

- **M. Thomas Rudigoz.** Ma question est donc la suivante : madame la ministre chargée des transports, pour mener à bien ce projet européen de grande envergure et d'avenir, pouvez-vous nous préciser le calendrier et les modalités de travail du Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)
- M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.
- M. Jean-Luc Mélenchon. Ce n'est pas une question à La France insoumise ? Je peux répondre ?

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports*. Monsieur le député Rudigoz, comme vous l'avez souligné, le projet de ligne ferroviaire nouvelle Lyon-Turin...

Mme Émilie Bonnivard. C'est un chantier, ce n'est plus un projet!

Mme Élisabeth Borne, *ministre* doit d'abord permettre d'assurer le report vers le rail d'une part substantielle des 40 millions de tonnes de marchandises qui transitent chaque année entre la France et l'Italie à travers les Alpes.

En effet, nous ne pouvons pas nous satisfaire que ce soient près des deux tiers des marchandises qui empruntent le rail entre l'Italie et la Suisse et moins de 10 % – 7 % pour être précise – entre la France et l'Italie.

Lors du sommet franco-italien du 27 septembre dernier, le Président de la République a effectivement confirmé le caractère stratégique de ce projet, a indiqué que la France respectera les traités internationaux qu'elle a ratifiés, et a rappelé l'inscription de ce projet dans les réseaux trans-européens de transport ; il bénéficiera de financements européens à hauteur de 40 %.

Toutefois, vous le savez, nous sommes confrontés à une impasse financière de 10 milliards d'euros sur le quinquennat s'agissant des projets sur lesquels nos prédécesseurs se sont engagés. C'est tout le sens des assises de la mobilité qui ont été lancées par le Premier ministre le 19 septembre dernier : elles doivent notamment déboucher sur une programmation pluriannuelle des infrastructures qui sera présentée au Parlement début 2018.

Dans ce cadre-là, nous serons en particulier amenés à réfléchir à la consistance des projets, éventuellement à leur découpage en phases. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit spécifiquement de réfléchir aux accès au tunnel ferroviaire Lyon-Turin, comme nos collègues italiens ont eu l'occasion de le faire.

Nous sommes aussi amenés à réfléchir à des montages innovants pour permettre le financement de ces projets majeurs sur quelques décennies. Vous le savez, compte tenu des enjeux de santé que vous avez soulignés, nous avons lancé sans attendre une consultation pour l'autoroute ferroviaire alpine, qui doit déjà permettre un report de la route vers le rail. (Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)

Données clés

Auteur: M. Thomas Rudigoz

Circonscription : Rhône (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 124 Rubrique : Transports ferroviaires Ministère interrogé : Transports Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 octobre 2017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 octobre 2017